

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-114

Renouvellement de la convention avec l'association Dinosauria

Date de convocation : 20 septembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 50 à l'ouverture de la séance		
Procurations : 3	Excusés : 0	Absents : 30	Votants : 53
Démission : 1			

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Christian SOULA (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Claude MARTEL (Espezet), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Alain PIGA (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

Procurations : Jean Claude MICHELOU (Axat) à Philippe PARRAUD (Axat), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à Jacky ONDEDIEU (Coudons) et Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) à Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers).

Excusés : Néant

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Secrétaire de séance : Cédric PLICHARD

La gestion du Musée des dinosaures situé à Espéraza relève d'une concession de service public.

Le musée est exploité par l'association *Dinosauria* dans le cadre d'une convention transitoire ayant pour vocation de permettre de définir les projets structurants qui seront ceux du Musée des

dinosaures et du champs de fouilles pour les années à venir, et de convenir ainsi des axes de développement et financements futurs, ainsi que leur programmation, avant l'établissement d'une nouvelle convention.

La programmation des investissements étant encore en cours de définition, la commission de délégation de service public (CDSP) a émis lors de sa réunion du 19 juillet 2024 un avis favorable à une prolongation de la convention transitoire, pour les années 2024 et 2025 et selon les mêmes montants de redevance annuelle, soit 25 000 €.

Des travaux de rénovation énergétique étant programmés pour 2025-26, ainsi qu'un projet de mise en valeur du site de fouilles, une convention pourra être discutée sur d'autres bases.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la commande publique, en particulier l'article R.3121-6,

Vu la délibération du Conseil de la communauté DC 2020-118 du 10 décembre 2020 portant approbation d'une concession de service public avec l'association Dinosauria,

Vu le Procès-Verbal de la CDSP du 19 juillet 2024,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	50	Suffrages exprimés	53
Retraits avant vote	0	Pour	53
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **RENOUVELLE** La concession de service public avec l'association *Dinosauria* pour l'exploitation du Musée des dinosaures jusqu'au 31 décembre 2025, dans les mêmes modalités et conditions.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le _____
- ❖ et de sa publication le _____